

La Présidente الرئيسة

Nouakchott, le

05 JUN 2024

انواكشوط، في

Numéro:

007/21

الرقم:

ARMP/Pr:

س ت ص ع:

AVIS D'ANNULATION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP statuant au fond, en date du 5 juin 2024, sur les recours introduits par l'ETS-TAWFIK contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de l'Agriculture, des marchés de fourniture de semences traditionnelles hâtives, objet du DAO N°10/CPMP/MA/DDFA/2024, de fourniture de semences traditionnelles tardives, objet du DAO N°11/CPMP/MA/DDFA/2024 et d'acquisition de Micronaires sur véhicules, objet du DAO N°02/CPMP/DPV/2024 :

- Dit fondés les recours ;
- Annule la décision d'attribution provisoire des marchés en question et ordonne la reprise de l'évaluation des offres, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables aux cas d'espèce, aux stipulations des DAOs et aux analyses et conclusions développées dans la décision y afférente ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.armp.mr.

Khadija BOUKA

